



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23015483

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

23 JAN. 2023

Le Greffier

N° d'entreprise : **0849 775 329**

Nom

(en entier) : **KOPYDEGG**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Avenue du centenaire 56 C**

Objet de l'acte : Transfert siege Social - activité Horeca

RÉSOLUTIONS ÉCRITES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 25/11/2022 à 16h

En application de l'article 5:85 du CSA les administrateurs souhaitent tenir l'assemblée générale par voie écrite.

Les administrateurs invitent les actionnaires à voter sur les points suivants de l'ordre du jour :

1. Cession de parts sociales du capital.
2. Modification du siège social.
3. Suspension de l'activité Horeca.

I. Déclaration

Les résolutions proposées ne seront valables que si tous les actionnaires ont voté à l'unanimité sur chaque point

de l'ordre du jour. En signant la présente circulaire, chaque actionnaire reconnaît avoir pris connaissance ou

avoir pu prendre connaissance de tous les documents qui doivent être mis à disposition conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations.

Décisions :

1. Cession de parts de capital.

Madame Nadia KOPIJKA 740106-038.82 informe l'assemblée qu'elle cède toutes ses parts de capital soit 200,

deux cents parts sociales, à la Sprl D'EGG CONSULT 416.234.988 pour la somme de 1.000,00€ mille euros.

2. Modification de siège social.

A dater de ce vingt-cinq novembre deux mil vingt-deux 25/11/2022, le siège social est transféré à l'adresse suivante : avenue du centenaire 56A 6061 Montignies sur Sambre.

Une convention sera établie très rapidement entre Sprl D'EGG CONSUL et Sprl KOPYDEGG.

3. Suspension de l'activité Horeca

Le fond de commerce horeca a été cédé en date du 01/01/2022 le premier janvier deux mille vingt-deux.

Didier Eggermont
Administrateur

Nadia Kopijka
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).